



SECTION 3 - EXIGENCES SELON LA CLASSIFICATION MASTERFORMAT

DIVISION 23 – CHAUFFAGE, VENTILATION ET CONDITIONNEMENT DE L’AIR

23 22 13.23 : Tuyauterie hors-sol de vapeur et de condensat

1. Tuyauterie

Tuyauterie à utiliser pour la vapeur haute et basse pression, pour tous les diamètres :
Série 40.

Tuyauterie à utiliser pour le retour de condensation, pour tous les diamètres :
Série 80.

2. Robinetterie

Valves d’arrêt et clapets de retenue

Pour les diamètres de 50 mm (2 po.) ou moins, les robinets vannes et robinets à soupapes en acier à bouts taraudés sont acceptés. Les clapets de retenue à clapet en acier, à bouts taraudés sont acceptés.

Pour les diamètres de plus de 50 mm (2 po.), les robinets vannes et robinets à soupapes avec corps en acier, à bride et opérateur à volant sont acceptés. Les clapets de retenue à clapet en acier, à bride sont acceptés.

La robinetterie doit être en acier. Le laiton n’est pas permis.

Les valves à bille ne sont pas permises sur la vapeur et le condensat.

Les robinets avec opérateurs à engrenage installés à une hauteur de 2,4 m (8 pi) et plus doivent être munis d’un mécanisme à chaîne.

3. Installation

La tuyauterie de vapeur et de condensat doit être installée en respectant les pentes appropriées pour assurer l’écoulement de la condensation. Une pente minimale de l’ordre de 25 mm par 6 m dans le sens de l’écoulement du condensat est requise.

Pour les changements de diamètres sur le réseau de vapeur et le réseau de condensat, des réducts excentriques doivent être utilisés pour empêcher l’accumulation de condensat dans la tuyauterie.

Lorsqu'un équipement avec valve de modulation est utilisé (exemples : échangeur de chaleur, aérotherme, etc.), l'écoulement du condensat doit se faire de manière gravitaire afin d'éviter l'accumulation de condensat dans l'équipement, ce qui génère des coups de bélier. L'équipement doit donc être installé à une hauteur supérieure à celle du réservoir de condensat. Si ce n'est pas possible, prévoir un réservoir et une pompe intermédiaires pour retourner le condensat vers le réseau du campus ou le réservoir de condensat principal.

Le condensat doit systématiquement être retourné au réseau du campus. Il n'est pas permis de rejeter le condensat au drain.